



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE PEZENAS-AGDE**

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES
SALLE DES FETES - 59, PLACE EDOUARD BARTHE - 34290 MONTBLANC**

L'an deux mille vingt et un et le lundi 27 septembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes à MONTBLANC, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 17/09/2021
Affichage de la convocation : 17/09/2021

Etaient Présents : 55

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Evelyne GUY, Bernard ICHE, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Absents représentés par leur suppléant : 3

Francis FORTE représenté par PEGURIE David, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Jean-François HIGONENC représenté par Jean-Claude VITAL.

Absents Excusés : 46

Jean-Louis ABADIE, Louis BENTAJOU, Olivier BRUN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Françoise QUEUX, Jean-Claude RENAUD, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Sébastien FREY, Président du SICTOM Pézenas-Agde, remercie le Maire et le Conseil Municipal de MONTBLANC d'accueillir le Comité Syndical dans leur Salle des Fêtes.

Le Comité Syndical a désigné comme secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du mardi 20 avril 2021

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Le Président procède à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de la présente séance, telles que ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1/ Modification de l'affectation du résultat du Budget Primitif 2021

Rapporteur Jordan DARTIER

Inscrits : 104
Votants : 58
Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve, la modification de l'affectation du résultat du Budget Primitif 2021 telle que sus-exposée.

2/ Décision Modificative n° 1

Rapporteur Jordan DARTIER

Inscrits : 104
Votants : 58
Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte les propositions de son Président telles que sus-exposées et le charge de les mettre en œuvre.

3/ Création d'un programme en AP/CP pour les travaux du pont roulant du quai de transfert à AGDE

Rapporteur Jordan DARTIER

Inscrits : 104
Votants : 58
Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la création d'un programme en AP/CP pour les travaux du pont roulant du quai de transfert à AGDE et, autorise le Président à engager les dépenses de l'opération sus-exposées à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes.

4/ Lancement de consultations en appel d'offres ouvert

Fourniture de carburant à la pompe et prestations associées

Rapporteur Michel FARENC

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer le marché de fourniture de carburant à la pompe et prestations associées, et autorise Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Assurance pour les risques statutaires

Rapporteur Michel FARENC

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le lancement de l'appel d'offres ouvert « Assurance des risques statutaires du SICTOM PEZENAS-AGDE » et autorise Monsieur le Président, après attribution du marché par la CAO, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Acquisition de bennes à ordures ménagères (BOM), camions polybennes, camions polybennes grues et remorques

Rapporteur Michel FARENC

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer le marché d'acquisition de bennes à ordures ménagères (BOM), camions polybennes, camions polybennes grues et remorques, et autorise Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

5/ Mandat au CDG Risques statutaires

Rapporteur Michel FARENC

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide que le SICTOM PEZENAS-AGDE charge le Centre de Gestion de l'Hérault de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : Décès, Accident du travail/maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/maladie de longue durée, Maternité/Paternité/Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité,
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail/maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité/Paternité/Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat = 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2022,
- Régime du contrat = capitalisation,
- La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

6/ Non reconduction du lot 3 du marché de fourniture de bacs et accessoires afférents

Rapporteur Michel FARENC

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à ne pas reconduire le lot 3 du marché de fourniture de bacs et accessoires afférents, et autorise Monsieur le Président à procéder à une consultation simplifiée pour l'équipement en puces et étiquettes informatiques des bacs.

7/ Tarifs composteurs / lombricomposteurs

Rapporteur Sébastien FREY

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte la nouvelle tarification des composteurs et lombricomposteurs.

8/ Convention de partenariat Capillum

Rapporteur Georges LOPEZ

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité valide les termes de la convention de partenariat avec CAPILLUM et, autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

9/ Convention tripartite projet d'embellissement déchèterie Pézenas

Rapporteur Armand RIVIERE

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité valide la mise en place de ce chantier d'insertion, valide la mise à disposition par la collectivité des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation du chantier (montant estimé : 3 650 €), autorise Monsieur le Président à signer la convention *de coopération à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, structure support du PLIE, le SICTOM et l'association OREA* ainsi que tout document y afférent, autorise la mise à disposition de locaux à vocation de vestiaires et de réfectoire aux salariés du chantier d'insertion, et inscrit au budget les crédits nécessaires à la réalisation du chantier.

10/ Contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés

Rapporteur Jean AUGE

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité valide les termes du Contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés avec la Société PRINTERREA et, autorise le Président à signer ledit contrat ainsi que tout document afférent.

11/ Convention type d'équipement en colonnes métalliques PAV- SICTOM / Mairies

Rapporteur Armand RIVIERE

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité adopte les termes de la convention type tels que présentés et, autorise le Président à signer les conventions à venir selon les termes mentionnés dans la convention type.

12/ Avenant n° 5 à la convention d'entente SICTOM-CABM

Rapporteur Sébastien FREY

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité adopte les termes de l'avenant n° 5 à la convention d'entente SICTOM-CABM tels que présentés et, autorise le Président à signer l'avenant n° 5 et tout document y afférent.

13/ Présentation du rapport de gestion 2020 de la Société Publique Locale OEKOMED

Rapporteur Sébastien FREY

Le Comité Syndical, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2020 de la SPL OEKOMED.

14/ Présentation du rapport de gestion 2020 de la Société d'Economie Mixte de Production Energétique Renouvelable (SEMPER)

Rapporteur Sébastien FREY

Le Comité Syndical, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2020 de la SEMPER.

15/ Modification du tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur Lionel PUCHE

Inscrits : 104

Votants : 58

Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Président, de modifier ainsi le tableau des emplois et le tableau des effectifs, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

16/ Décisions prises par le Président du SICTOM Pézenas-Agde

Rapporteur Sébastien FREY


Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Président.


L'ordre du jour étant clos,

La séance est levée à 19h00.

Le procès-verbal de la séance sera consultable sur le site et au secrétariat général du SICTOM.

Vu le Président, le 12/10/2021


PEZENAS-AGDE
SICTOM



Sébastien FREY
Président du
SICTOM PEZENAS - AGDE